

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1121

26 mai 2011

### SOMMAIRE

BE Finance S.à r.l. ....	53781	Gilmour S.à r.l. ....	53788
Blue Sky Financial Holdings S. à r.l. ....	53767	Glider S.A. ....	53801
Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l. ....	53768	Hadrian S.à r.l. ....	53792
Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l. ....	53781	Heco Reassurantie S.A. ....	53801
Canal Re S.A. ....	53782	Heypa S.A. ....	53805
Capinvest S.A.H. ....	53782	Hopar S.A. ....	53786
Centrix Beteiligungen AG ....	53782	Ibos II Luxembourg S.A. ....	53789
Conecon S.A. ....	53789	Immo-Service-Gérance S.A. ....	53805
DD Express Sàrl ....	53787	Invista European Celsius Holdings S.à r.l. ....	53806
EKIAM S. à r. l. & Cie. N.N. Dritte S.e.c.s. ....	53787	Minorco Peru Holdings S.à r.l. ....	53788
EKIAM S. à r. l. & Cie. N.N. Erste S.e.c.s. ....	53788	Novaba S.A. ....	53789
EKIAM S. à r. l. & Cie. N.N. Zweite S.e.c.s. ....	53788	NZ ....	53762
Electro Assurances ....	53787	Out Wide Marketing S.à r.l. ....	53783
Electro-Re ....	53790	Parinfin ....	53808
Eurofil S.A. ....	53790	Pharao I S.à r.l. ....	53806
Fidufisc S.A. ....	53791	Salba Holding ....	53801
Fyner International SA ....	53791	Sealia S.à r.l. ....	53767
Générale Alimentaire Financière et Commerciale ....	53801	Sea & Sky S.A. ....	53767
		Sea & Sky S.A. ....	53762
		Sepim S.A. ....	53767
		Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Nommern ....	53808

**Sea & Sky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 144.356.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 11 avril 2011*

*Résolutions:*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur;

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Emmanuel BRIGANTI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'assemblée constate que la société, Fiduciaire Mévéa Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg, qui agit en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, a été dissoute en date du 20/01/2011.

La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg (Rcs Luxembourg B 156.455) reprend le mandat de commissaire aux comptes de la société qui viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2011051182/24.

(110056843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**NZ, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 159.286.

—  
STATUTES

In the year two thousand eleven on the twenty eighth day of February

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

THERE APPEARED:

Mr. Ilias Georgopoulos, private employee, residing at L-5222 Sandweiler, 1Am Steffesgaart

Such appearing party, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

**Art. 2.** The object of the Company is acquisition, detention, the hiring and the development of all movable goods or real estate both in the Grand Duchy of Luxembourg and everywhere else abroad.

The Company's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

The Company can open branches in-and outside the country.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "NZ".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros represented by 125 shares of EUR 100,- each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholder(s)' decision to redeem its(their) own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholder(s) representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2011.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following manager:

Mr. Ilias Georgopoulos, private employee, residing at L-5222 Sandweiler, 1Am Steffesgaart, born in Athens (Greece) on the 1<sup>st</sup> of July 1967.

- 2) The address of the Company is fixed in L-2520 Luxembourg, 33 allée Scheffer.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze le vingt-huit février

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Ilias Georgopoulos, employé privé, demeurant à L-5222 Sandweiler, 1 Am Steffesgaart Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, per-

manent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "NZ"

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'associé unique ou de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Le comparant a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,-est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Ilias Georgopoulos, employé privé, demeurant à L-5222 Sandweiler, 1 Am Steffesgaart, né à Athènes (Grèce), le 1<sup>er</sup> juillet 1967.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2520 Luxembourg, 33 Allée Scheffer.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONTACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. GEORGOPOULOS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 mars 2011. Relation: LAC/2011/9750. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011035348/240.

(110038577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Sea & Sky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.356.

---

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011051183/13.

(110056844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

---

**Sealia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.760.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SEALIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011051184/13.

(110057467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

---

**Sepim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 114.082.

---

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011051185/11.

(110057553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

---

**Blue Skye Financial Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.916.

---

*Extrait du procès verbal de la décision de l'associé unique de la Société, prise le 23 mars 2011*

- L'associé prend note de la démission, de Mr. Gianmaria Lombardo de sa charge de gérant de la Société, ayant effet à compter du 23 mars 2011;

- L'associé décide de nommer gérant de la Société, avec effet à compter du 23 mars 2011 et pour une durée indéterminée, Mr. Mattia Danese, né à Bari (I) le 20 octobre 1975, et ayant son adresse professionnelle au 49, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

La composition du conseil de gérance de la Société est désormais la suivante:

Mr. Giovanni Caslini, gérant;

Mr. Mattia Danese, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2011.

*Pour Blue Skye Financial Holdings S.à r.l.*

Mattia Danese

*Mandaté à cet effet*

Référence de publication: 2011051272/22.

(110056253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

**Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.334.

Il résulte d'une première convention de cession de parts sociales, sous seing privé, entré Bridgepoint Europe IV (Nominees) Ltd., ayant son siège social 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, et European Bijoutier S.à r.l., ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, prenant effet le 15 mars 2011, que les deux mille cinq cent (2.500) parts sociales de classe A de la société à responsabilité limitée «Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.» ayant son siège social à Luxembourg sont détenues depuis le 15 mars 2011 par European Bijoutier S.à r.l., préqualifiée.

Il résulte d'une deuxième convention de cession de parts sociales, sous seing privé, entre Bridgepoint Europe IV (Nominees) Ltd., ayant son siège social 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, et European Clinics S.à r.l., ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, prenant effet le 30 mars 2011, que les deux mille cinq cent (2.500) parts sociales de classe B de la société à responsabilité limitée «Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, sont détenues depuis le 30 mars 2011 par European Clinics S.à r.l., préqualifiée.

En conséquence de ce qui précède, Bridgepoint Europe IV (Nominees) Ltd. ne détient plus de parts sociales de classe A et de classe B dans «Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.», European Bijoutier S.à r.l. détient depuis le 15 mars 2011, 2.500 parts sociales de classe A, dans «Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.», et European Clinics détient depuis le 30 mars 2011, 2.500 parts sociales de classe B dans «Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011051273/26.

(110056555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

**Minorco Peru Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.311.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Road Town, Tortola, British Virgin Islands under the denomination of "MINORCO PERU HOLDINGS LIMITED", and having its registered office in Road Town, Tortola, British Virgin Islands incorporated under the laws of British Virgin Islands on December 4, 1991, registered under number 53396

The meeting begins with Mrs Chantal SALES, private employee, with professional address at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

The Chairman then states that:

I. It appears that the sole shareholder of the Company representing the total capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:



1.- Acknowledgement and confirmation of resolutions adopted by a Board of Directors meeting of the Company held on February 11, 2011;

2.- Transfer of the Company's registered office to Luxembourg, and change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company;

3.- Approval of the balance sheet and opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, remaining, without limitation, in their entirety in the ownership of the Luxembourg company which will continue to own all the assets and will continue to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality;

4. - Total restating of the Articles of Association of the Company for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "MINORCO PERU HOLDINGS S.à r.l." and under the form of a "société à responsabilité limitée";

5.- Confirmation of the establishment of the registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe;

6.- Confirmation of two directors;

7.- Appointment of two new directors;

8.- Decision to increase the corporate capital by USD 10.- and creation of 10 new Repurchaseable Ordinary Shares of a par value of USD 1.-each, together with the payment of a share premium of 1,999,990.-USD by the payment of 2,000,000.-USD by the sole shareholder, Anglo South America Limited, on 28<sup>th</sup> February 2011;

9.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The General Meeting acknowledges the resolutions of a adopted by a Board of Directors meeting of the Company held on February 11, 2011, at which all of the Board Members of the Company were present, all of the resolutions at such previous Board Meeting having been passed by separate polls and unanimous votes, and by which such board meeting the directors, among others, decided to transfer the registered office of the Company from Road Town, Tortola, British Virgin Islands, to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, and at which meeting it was resolved and acknowledged, in accordance with corporate and civil Law of the British Virgin Islands, as well as companies and civil Law of the Grand Duchy of Luxembourg, that such transfer of registered office shall take place and be implemented without dissolution and without any kind of liquidation of the Company.

The General Meeting therefore formally confirms such former résolution, thereby resolving to decide on the other items on the agenda of this meeting in accordance with such prior resolutions.

*Second resolution*

The General Meeting decides the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and the change of the nationality of the Company, at the present time of British Virgin Islands nationality, to a company of Luxembourg nationality, without prior dissolution of the company.

*Third resolution*

The General Meeting approves the opening patrimonial statement of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of British Virgin Islands Company's financial statements as of February 28, 2011 and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of British Virgin Islands nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of British Virgin Islands nationality.

Said financial statements, after signature ne varietur by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fourth resolution*

The General Meeting resolves to increase the corporate capital by ten US dollars (USD 10.-) to bring it from its present amount of fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) to fifty thousand and ten US dollars (USD 50,010.-) by the creation of ten (10) new Repurchaseable Ordinary Shares of a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

The ten (10) new Repurchaseable Ordinary Shares have all been subscribed by Anglo South America Limited, with registered office in Craigmur Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Chantal SALES, prenamed,

by virtue of a proxy given on 28<sup>th</sup> February, 2011.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

They have been fully paid up for their par value, together with a share premium of one million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety US dollars (USD 1,999,990.-) USD, so that the amount of two million US dollars (USD 2,000,000.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Fifth resolution*

The General Meeting resolves to adopt for the Company the form of a limited liability company (“société à responsabilité limitée”), as provided for under the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of “MINORCO PERU HOLDINGS S.à r.l.” and to adopt new Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

### **Title I. - Form - Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the “Company”), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present Articles of Incorporation (the “Articles”).

**Art. 2. Name.** The Company is incorporated under the name of “MINORCO PERU HOLDINGS S.à r.l.”.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) To borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise except by way of public offer.

(d) To undertake any and all activities in connection with the exploration, the exploitation and the mining of any and all natural resources.

(e) To provide or procure services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable “Société de Participations Financières” according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

#### **Art. 4. Registered Office.**

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a résolution of the directors of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a résolution of the general meeting of members.

4.3 If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **Art. 5. Duration.**

5.1 The Company is established for an unlimited period.

5.2 The Company may be dissolved at any time by a résolution of the members adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

### **Title II. - Capital - Shares**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1 The Company’s issued capital is set at fifty thousand and ten US dollars (USD 50,010.-) represented by fifty thousand and ten (50,010) Repurchaseable Ordinary Shares of a par value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 As far as permitted by Law, the members may amend these Articles so as to:

(a) Consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) Convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) Increase or reduce the subscribed capital of the Company.

6.3 As far as permitted by law, the Company may repurchase its shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the directors of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of shares shall be done prorata in respect of all members; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using reserves available for distributions, as provided for by Law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

#### **Art. 7. Shares.**

7.1 Shares may be freely transferred by a sole member to any person.

7.2 If there is more than one member:

(a) The shares are freely transferable among members; and

(b) The shares are transferable to non-members only with the prior approval of the members in a members meeting representing at least three-quarters of the capital.

7.3 Share certificates may be issued to members in such form and in such denominations as the directors shall determine.

7.4 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

### **Title III. - Management**

#### **Art. 8. Directors.**

8.1 The Company shall be managed by at least two directors appointed by a *résolution* of the general meeting of members that sets the term of their office. The directors need not be members.

8.2 The directors may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest powers with regard to third parties.

8.3 A director may be dismissed without notice and without reason.

#### **Art. 9. Powers of Directors.**

9.1 The directors shall have full power to perform such acts as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members are within the competence of the directors.

9.3 Subject to Article 9.4, the directors may delegate, for specific tasks, part of their powers to one or more directors or other officers who need not be a member of the Company and may give authority to such directors or other officers to sub-delegate.

9.4 The delegation to any director or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the members.

9.5 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two directors of the Company or by the joint or single signature(s) of any person(s) to whom such signing power has been validly delegated.

#### **Art. 10. Procedure.**

10.1 The directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

10.2 The directors may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two directors present in person or by proxy and that a majority of the directors so present or represented is comprised of directors who are not present in the United Kingdom.

10.3 *Résolutions* shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 *Résolutions* or other actions of the directors at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

10.5 Any director may participate in any meeting of the directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the directors may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all directors. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical *résolution* in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the directors.

**Art. 11. Liability of the Directors.**

11.1 Subject to Article 11.3, every director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the directors to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

- (a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such director, officer, servant or agent;
- (b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;
- (c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or
- (d) his discharging his duties as such director, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no director or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

- (a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other director, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or
- (b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of directors, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or
- (c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or
- (d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A director shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article 11.1 or the dispensation under Article 11.2:

- (a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or
- (b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the director and unless the director notifies the breach to the next general meeting of members.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

**Art. 12. Directors' Interests.**

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any director or officer who is a director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any director who has an interest in a contract or an agreement submitted to the directors for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the directors accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such director may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

**Art. 13. Disqualification of Directors.** The office of director or commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- (a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- (b) if by notice in writing he resigns his office; or
- (c) if he is prohibited by the Law from being a director; or
- (d) if he ceases to be a director by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

#### **Title IV. - Decisions of the members**

##### **Art. 14. Powers and Voting Rights.**

14.1 The members have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each member shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

14.4 In the event that the Company has a single member, such single member shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

##### **Art. 15. Form, Quorum and Majority.**

15.1 Convening notices of all general meetings of members shall be made in compliance with the Law, each director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the members must be called at the request of any member(s) holding at least ten percent (10%) of the issued capital.

15.2 If all the members are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the members may take place without convening notices.

15.3 Every member has the right to vote in person or by proxy, who need not be a member.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of members are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the members present.

15.6 Any other action than those provided by Article 15.7 required or permitted to be taken by the members in a general meeting may be taken without a meeting if a *résolution* setting forth such action is signed by all the members otherwise entitled to vote at such meeting if held, save that, where the number of members does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles, such *résolution* shall be duly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the *résolution* to the members, and after a second submission to the members by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.7 Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if approved by the majority of members representing three quarters of the issued and outstanding capital.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum and majority requirements set out in these Articles must be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

##### **Art. 16. Accounting Year and Financial Statements.**

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the "Financial Year").

16.2 In respect of each Financial Year, the directors shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the members at the registered offices of the Company.

##### **Art. 17. Allocation of Profits.**

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The allocation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of members upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 Dividends and other distributions shall be paid to members in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4 As far as permitted by law the general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased

by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## **Title VII. - Dissolution - Liquidation**

### **Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the incapacity or the financial failure of a member.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a *résolution* of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the *résolution* of the member(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

## **Title VIII. - General provisions**

### **Art. 19. General.**

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.

#### *Valuation*

The value of the total net assets is stated in a report drawn up by Statera Audit s.à r.l., Cabinet de révision agréée, dated February 28, 2011.

The conclusion of the report reads as follows:

“Based on our procedures, nothing has come to our attention that upon migration the total value of the net assets of Minorco Peru Holdings S.à.r.l. of US\$ 6,039,513.57 does not at least correspond to the value of the 50,000.00 shares of US\$ 1 each in issue, adjusted by the reserves and the share premium.

This report is produced solely for the purposes of the migration and should not be used for any other purpose without our express written consent.”

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

#### *Transitory provisions*

1) The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg, which began on 1<sup>st</sup> January 2011, in the British Virgin Islands, shall end on 31 December 2011.

2) The first annual General Meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2011.

#### *Sixth resolution*

The General Meeting confirms the establishment of the registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, with immediate effect.

#### *Seventh resolution*

The General Meeting confirms for an unlimited duration the following two directors:

- Mr Hans Arend Haije, International Tax Manager, born in Haarlem (Netherlands) on 1 March 1969, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

- Mrs Jacqueline Anne McNally, Company Secretary, born in Ipswich (United Kingdom) on 1<sup>st</sup> February 1968, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg

Furthermore it appoints for an unlimited duration as new directors:

- Mr Alexandre Francis PACE-BONELLO, General Manager, born in Mtarfa (Malta) on 1<sup>st</sup> February 1957, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

- Mr Arjan Vishan KIRTHI SINGHA, Financial Controller, born in Singapore on 7 November 1969, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-huit février.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques sous la dénomination de "MINORCO PERU HOLDINGS LIMITED", avec siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques constituée sous le régime légal des Iles Vierges Britanniques, en date du 19 janvier 1995, enregistrée sous le numéro 140289.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal SALES, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Que l'actionnaire unique de la société, représentant le capital total émis de la Société est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, en l'absence de convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Entérinement et confirmations des résolutions adoptées par une décision du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 11 février 2011;

2.- Transfert du siège social de la Société à Luxembourg et changement de la nationalité de la Société actuellement de nationalité des Iles Vierges Britanniques en société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la Société;

3.- Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques;

4. - Refonte totale des statuts de la Société en vue de son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de "MINORCO PERU HOLDINGS S.à r.l." et sous la forme d'une "société à responsabilité limitée";

5.- Confirmation de l'établissement du siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

6.- Confirmation de deux gérants;

7.- Nomination de deux nouveaux gérants;

8.- Décision d'augmenter le capital social à hauteur de USD 10 et création de 10 nouvelles parts sociales ordinaires rachetables d'une valeur nominale de USD 1.-chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de 1.999.990 USD par voie de paiement de 2.000.000 USD fait par l'Associé unique, Anglo South America Limited, le 28 février 2011;

9.- Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale prend acte des résolutions d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 février 2011, et à laquelle la totalité des administrateurs de la Société étaient présents, de sorte que toutes les résolutions de cette réunion du Conseil ont été adoptées par votes séparés mais unanimes, et l'Assemblée Générale prend acte que cette assemblée précédente a entre autres décidé du transfert du siège social de la Société des Iles Vierges Britanniques, vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et qu'à cette même assemblée précédente il a été décidé et pris acte, en conformité avec les lois sur les sociétés commerciales et la loi civile des Iles Vierges Britanniques, de même qu'en conformité avec les lois sur les sociétés commerciales et la loi civile du Grand-Duché de Luxembourg, que ce transfert du siège social aura lieu et sera exécuté sans dissolution et sans une quelconque forme de liquidation.

Par conséquent l'Assemblée Générale formellement confirme et entérine ladite résolution préalable, et décide d'examiner par la suite les autres points à l'ordre du jour de cette assemblée, en concordance avec cette résolution-ci.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide le transfert du siège social de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg et le changement de la nationalité de la Société, actuellement de nationalité des Iles Vierges Britanniques, en une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution antérieure de la société.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve la situation patrimoniale d'ouverture de la Société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société des Iles Vierges Britanniques, tel qu'établi à la date du 28 février 2011, et constate que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques, tout compris et rien excepté, restent dans leur totalité la propriété de la Société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs ainsi qu'à assumer tout le passif et tous les engagements de la Société auparavant de nationalité des Iles Vierges Britanniques.

Ledit état financier, après signature «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à hauteur de dix dollars US (USD 10,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars US (USD 50.000,-) à un montant de cinquante mille dix dollars US (USD 50.010,-) par la création de dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires rachetables d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune.

Les dix (10) nouvelles parts sociales ordinaires rachetables ont toutes été souscrites par Anglo South America Limited, avec siège social à Craigmur Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Chantal SALES, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Elles ont été entièrement libérées pour leur valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars US (USD 1.999.990,-) de sorte que le montant de deux millions de dollars US (USD 2.000.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une "société à responsabilité limitée", comme prévu par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, sous la dénomination de "MINORCO PERU HOLDINGS S.à r.l.", et d'adopter de nouveaux statuts de la Société, lesquels, après refonte totale, de manière à les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme – Nom - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Nom.** La Société est constituée sous le nom de «MINORCO PERU HOLDINGS S.à r.l.».

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet de conduire les activités suivantes:

(a) Détenir des participations dans toute entreprise ayant pour objet toute activité, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, et de gérer, contrôler et développer ces participations. La Société pourra en particulier emprunter des fonds, et fournir assistance, crédits, avances ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui ont une participation dans la Société.

(b) Acquérir des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autrement.

(c) Emprunter ou de rassembler des fonds avec ou sans garantie dans toutes devises par l'émission de bons, d'obligations ou autres, sauf par voie d'offre publique.

(d) Entreprendre toutes activités en relation avec l'exploration, l'exploitation et l'extraction de toutes ressources naturelles.

(e) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.



3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou de succursales à Luxembourg ou ailleurs, qui pourront être ouvertes au public.

#### **Art. 4. Siège Social.**

4.1 Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution des gérants et dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

4.3 Lorsque des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

#### **Art. 5. Durée.**

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision des associés prise dans la forme prescrite par la Loi pour la modification des présents statuts.

### **Titre II. - Capital – Parts sociales**

#### **Art. 6. Capital.**

6.1 La Société a un capital émis de cinquante mille et dix dollars US (USD 50.010,-) représenté par cinquante mille et dix (50.010) Parts Sociales Ordinaires Rachetables d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.2 Pour autant que permis par la Loi, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) Consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) Convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) Augmenter ou réduire le capital souscrit de la Société.

6.3 Pour autant que permis par la Loi, la Société est autorisée à racheter ses parts sociales dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société en utilisant des réserves disponibles pour distribution, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

#### **Art. 7. Parts sociales.**

7.1 Les parts sociales sont librement transmissibles par l'associé unique à des tiers.

7.2 En cas de pluralité d'associés:

(a) Les parts sont librement transmissibles entre associés; et

(b) La cession à des non-associés n'est possible qu'avec le consentement préalable des associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.3 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux associés dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.4 Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

### **Titre III. - Gestion**

#### **Art. 8. Gérants.**

8.1 La Société est gérée par au moins deux gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

### **Art. 9. Pouvoirs des Gérants.**

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence des gérants.

9.3 Sous réserve de l'Article 9.4, les gérants peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou autres représentants qui ne doivent pas nécessairement être associé et pourront donner autorité à ces gérants ou autres représentants de sous-déléguer.

9.4 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.5 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué.

### **Art. 10. Procédure.**

10.1 Les gérants peuvent élire un Président. En l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer leurs réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présents au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmé dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président et le Secrétaire de la réunion.

10.5 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.6 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, sous toute forme et enregistré avec les délibérations des gérants.

### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant et autre représentant, employé ou agent de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, représentant, employé ou agent pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte fait ou omis par lui en tant que gérant, représentant, employé ou agent;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller juridique de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été fautif en relation avec cette matière selon l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que ou du fait qu'il a été, à la requête de la Société, gérant ou représentant d'une autre société dans laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé; ou

(d) de son accomplissement de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant ou autre représentant, employé ou agent de la Société ne sera responsable vis-à-vis de la Société pour une perte ou une dépense de la Société en relation avec:

(a) les actes, reçus, négligences ou fautes d'un autre gérant, représentant, employé ou le fait d'avoir participé à un tel acte, reçu, négligence ou faute; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant ne pourra pas profiter du bénéfice d'indemnisation de l'article 11.1 ou des dispenses de l'article 11.2:

(a) s'il est de façon définitive jugé dans un procès responsable de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est de façon définitive jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

11.4 Si une partie de l'Article 11 n'était pas valable pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

#### **Art. 12. Intérêts des gérants.**

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé, employé ou agent de l'autre société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui a un intérêt dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

**Art. 13. Disqualification des gérants.** Le poste de gérant ou de commissaire sera, ipso facto, rendu vacant:

(a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en concordat avec ses créiteurs ou s'il bénéficie d'une mesure quelconque, applicable le moment venu, en matière de redressement de débiteurs insolvables;

(b) s'il remet sa démission par écrit; ou

(c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou

(d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

### **Titre IV. - Résolutions des associés**

#### **Art. 14. Pouvoirs et Droits de vote.**

14.1 Les associés ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation.

14.3 Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 15. Forme, Quorum et Majorité.**

15.1 Il sera donné à tous les associés un avis de toute assemblée générale des associés selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un associé détenant au moins dix pour cent (10%) du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout associé a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un associé.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des associés présents.

15.6 Toute décision autre que celles prévues à l'article 15.7 requise ou permise d'être prise par les associés réunis en assemblée générale peut être prise en dehors d'une assemblée, si une résolution exposant une telle action est signée par tous les associés, et elle sera considérée comme étant valablement adoptée comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue, pourvu que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire des statuts, si elle est approuvée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.7 Toute modification des présents statuts, ou bien toute décision requise par les présents statuts ou par la Loi pour une modification des présents statuts, ne sera effective que si elle est approuvée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social émis.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes de parts sociales émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, les quorum et majorités exigés par les présents Statuts devront être atteints pour chacune de ces classes de parts sociales dont les droits seraient modifiés.

## Titre V. - Comptes annuels - Bilan - Distributions

### Art. 16. Exercice social et Comptes annuels.

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trente-et-un décembre de la même année (l'«Exercice Social»).

16.2 Pour chaque Exercice Social, les gérants prépareront les comptes annuels qui comportent un bilan et un compte des pertes et profits de la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

### Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette affectation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminés par l'assemblée générale des associés sur les recommandations des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.

17.3 Les dividendes seront payés aux associés en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportion du montant libéré sur leurs parts sociales durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4 Pour autant que permis par la Loi, l'assemblée générale peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des états comptables préparés par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, étant entendu les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes d'émission, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

## Titre VII. - Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## Titre VIII. - Dispositions générales

### Art. 19. Général.

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas réglé par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

#### *Evaluation*

La valeur de l'apport est indiquée dans un rapport dressé par Statera Audit s.à r.l., Cabinet de révision agréé, en date du 28 février 2011.

Ce rapport conclut comme suit:

“Based on our procedures, nothing has come to our attention that upon migration the total value of the net assets of Minorco Peru Holdings S.à r.l. of US\$ 6.039.513,57 does not at least correspond to the value of the 50,000 shares of US \$ 1 each in issue, adjusted by the reserves and the share premium.

This report is produced solely for the purposes of the migration and should not be used for any other purpose without our express written consent.”

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

#### *Dispositions transitoires*

1) La première année sociale après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2011, aux Iles Vierges Britanniques, se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première Assemblée Générale Annuelle des actionnaires sous la loi luxembourgeoise se tiendra en 2011.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, avec effet immédiat.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale confirme pour une durée indéterminée les deux gérants suivants:

- Monsieur Hans Arend Haije, International Tax Manager, né à Haarlem (Pays-Bas) le 1<sup>er</sup> mars 1969, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Madame Jacqueline Anne McNally, Company Secretary, née à Ipswich (Royaume-Uni) le 1<sup>er</sup> février 1968, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Par ailleurs elle nomme pour une durée indéterminée comme nouveaux gérants:

- Monsieur Alexandre Francis PACE-BONELLO, General Manager, né à Mtarfa (Malta) le 1<sup>er</sup> février 1957, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

- Monsieur Arjan Vishan KIRTHI SINGHA, Financial Controller, né à Singapour le 7 novembre 1969, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Sales, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mars 2011. LAC/2011/9957. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011035339/700.

(110039109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**BE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.439.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la société: Bridgepoint Capital (Nominees) Limited a transféré son siège social de 101 Finsbury Pavement, EC2A 1EJ Londres, Royaume Uni à 30 Warwick Street, W1B 5 AL Londres, Royaume Uni.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011051274/13.

(110056553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.146.

—  
EXTRAIT

Les associés de la Société: European Card Services (Holdings) S.à r.l., European Testing Services (Holdings) S.à r.l. et European Healthcare Holdings ont transféré leur siège social du 174 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2010.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011051275/15.

(110056551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Canal Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.138.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 17 mars 2011*

Le Conseil approuve le transfert du siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

*Pour la société CANAL RE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011051276/13.

(110056096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Capinvest S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.893.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011051277/12.

(110056475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Centrix Beteiligungen AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 101.602.

—  
Conformément à l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CENTRIX BETEILIGUNGEN AG, société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, l'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CENTRIX BETEILIGUNGEN AG, société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg et l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CENTRIX BETEILIGUNGEN AG, société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 AVR. 2011.

*Pour: CENTRIX BETEILIGUNGEN AG*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011051278/24.

(110056157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Out Wide Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2222 Luxembourg, 128, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 159.298.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of February.

Before Us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Samuel Raymond WOOLFORD, commerçant, born in Aylesbury, United Kingdom, on June 2, 1982, residing at 128, rue de Neudorf, L - 2222 Luxembourg.

The above named person have declared his intention to constitute by the present deed a „société à responsabilité limitée“ and to draw up the Articles of Association of it as follows:

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the Company is „OUT WIDE MARKETING S.à r.l.“

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

**Art. 4. (Social object).** The company has as object to provide economical consultancy.

The company may also have as activity the trade.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred between participants.

Transfer of shares inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 8.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Art. 9.** The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

**Art. 10.** The Company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

**Art. 11.** Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the Company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

**Art. 12.** The accounting year of the Company starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the Company and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2011.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

**Art. 14.** In case of dissolution of the Company each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

**Art. 15.** In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10<sup>th</sup> 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

**Art. 16.** The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

#### *Subscription*

The statutes having thus been established, the party appearing Samuel Raymond WOOLFORD, prenamed declares to subscribe the whole capital.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%).

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand Euro (900.-EUR.)

#### *Extraordinary general meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the sole partner exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Has been elected as sole manager for an undetermined period:

Samuel Raymond WOOLFORD, commerçant, born in Aylesbury, United Kingdom, on June 2, 1982, residing at 128, rue de Neudorf, L - 2222 Luxembourg.

The Company is validly bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager.

2) The registered office of the Company is fixed at L – 2222 Luxembourg, 128, rue de Neudorf.

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing person to the fact that prior to any commercial activity of the Company hereby incorporated, it has to obtain the trading permit(s) in connection with the social object, which is hereby expressly acknowledged by the appearing persons.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mil onze, le vingt-huitième jour de février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Samuel Raymond WOOLFORD, commerçant, né à Aylesbury, Royaume Uni, le 2 juin 1982, demeurant au 128, rue de Neudorf, L - 2222 Luxembourg.

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:



**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de „OUT WIDE MARKETING S. à r.l.“

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

**Art. 4. (Objet social).** La Société a pour objet le conseil économique.

La Société à également pour activité le commerce.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, le comparant, Samuel Raymond WOOLFORD, précité, a souscrit l'intégralité du capital.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,-EUR.)

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la Société ayant été arrêtés ainsi, l'associé unique, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Samuel Raymond WOOLFORD, commerçant, né à Aylesbury, Royaume Uni, le 2 juin 1982, demeurant au 128, rue de Neudorf, L - 2222 Luxembourg.

3) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

2) Le siège social est établi à L – 2222 Luxembourg, 128 rue de Neudorf.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Raymond Woolford, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 février 2011. LAC / 2011 / 9662. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2011.

Référence de publication: 2011035351/189.

(110038778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

#### **Hopar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.225.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue au siège social le 6 avril 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société que la démission de Mme Béatrice Niedercorn de son poste d'administrateur est acceptée et que Monsieur Alfonso Garcia, demeurant au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé administrateur avec expiration du mandat le jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011051297/16.

(110056558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

**DD Express Sarl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 77.743.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 31 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société DD EXPRESS SARL, dont le siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, a été dénoncé en date du 11 septembre 2001.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 21 avril 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme  
Me Yasemin CENGIZ-KIYAK  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011051280/18.

(110056535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**EKIAM S. à r. l. & Cie. N.N. Dritte S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.583.

—  
*Gesellschafterbeschluss (Umlauf) über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft*

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

Der Kommanditanteil in Höhe von 175.000,00 € wird auf  
30.000,00 €  
herabgesetzt.

Der Kommanditanteil wurde zu 100 % erbracht.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterzeichnet:

Grevenmacher, 28.06.2010.

EKIAM Management S.à r.l.  
Vertreten durch den Wolfgang Albus  
*Kommanditist / Geschäftsführer*

Référence de publication: 2011051281/19.

(110056517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Electro Assurances, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.603.

—  
*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 avril 2011*

«2. Transfert du siège social.

Le Conseil approuve le transfert du siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

3. Démission d'un Administrateur.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de M. William ENGLISH de son poste d'Administrateur avec effet à l'issue de la réunion du Conseil.

*Pour la Société*  
Pascal BERTIN  
*Directeur Délégué*

Référence de publication: 2011051284/17.

(110056089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

**EKIAM S. à r. l. & Cie. N.N. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.581.

---

*Gesellschafterbeschluss (Umlauf) über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft*

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

Der Kommanditanteil in Höhe von 175.000,00 € wird auf  
30.000,00 €  
herabgesetzt.

Der Kommanditanteil wurde zu 100 % erbracht.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterzeichnet:

Grevenmacher, 28.06.2010.

EKIAM Management S. à r. l.

Vertreten durch den Wolfgang Albus

Kommanditist / Geschäftsführer

Référence de publication: 2011051282/19.

(110056520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**EKIAM S. à r. l. & Cie. N.N. Zweite S.e.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 149.582.

---

*Gesellschafterbeschluss (Umlauf) über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft*

Unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften wurde eine Gesellschafterversammlung im schriftlichen Umlaufverfahren abgehalten und Folgendes beschlossen:

Der Kommanditanteil in Höhe von 175.000,00 € wird auf  
30.000,00 €  
herabgesetzt.

Der Kommanditanteil wurde zu 100 % erbracht.

Das Protokoll wird genehmigt und wie folgt eigenhändig unterzeichnet:

Grevenmacher, 28.06.2010.

EKIAM Management S.à r.l.

Vertreten durch den Wolfgang Albus

Kommanditist / Geschäftsführer

Référence de publication: 2011051283/19.

(110056515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Gilmour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.600,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 157.351.

---

*Extrait des Résolutions de l'associé unique du 31 mars 2011.*

L'associé unique de Gilmour S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer le gérant suivant avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2011 et ce pour une durée illimitée:

\* Michael Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Unis, demeurant professionnellement au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2011051292/14.

(110056635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Conecon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 127.558.

Conformément à l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CONECON S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, l'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CONECON S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg et l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société CONECON S.A., société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 AVR. 2011.

Pour: CONECON S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011051279/24.

(110056152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

**Ibos II Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Novaba S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 92.926.

L'an deux mille onze, le vingt deux février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NOVABA S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.926, constituée suivant acte reçu le 17 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 494 du 7 mai 2003 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jim PENNING, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1540 Luxembourg, 15, Cote d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Modification de la dénomination sociale.
- 2.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 3.- Acceptation de la démission de Monsieur Philippe Penning de ses fonctions d'administrateur de la société et remplacement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en «IBOS II LUXEMBOURG S.A.»

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination d'IBOS II LUXEMBOURG S.A. "

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Philippe Penning de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à cette date.

L'assemblée décide d'appeler aux fonctions d'administrateur en son remplacement Monsieur Antonio NICOLELLA, né le 23 juin 1955 à Naples (Italie), demeurant 11, via Pizzo Del Prete, Ladispoli Rome (Italie) pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1,300.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. PENNINGS. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 février 2011. Relation: LAC/2011/9546. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Référence de publication: 2011035347/58.

(110038828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

**Electro-Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 24.739.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 avril 2011*

"2. Transfert du siège social.

Le Conseil approuve le transfert du siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

3. Démission d'un Administrateur.

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de M. William ENGLISH de son poste d'Administrateur avec effet à l'issue de la réunion du Conseil.

*Pour la Société*

Fabrice FRERE

*Directeur Délégué*

Référence de publication: 2011051285/17.

(110056090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

**Eurofil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.198.

Conformément à l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EUROFIL S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, l'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg,

a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EUROFIL S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg et l'administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société EUROFIL S.A., société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 06 AVR. 2011.

*Pour: EUROFIL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011051287/24.

(110056154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Fidufisc S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.560.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FIDUFISC S.A. qui s'est tenue en date du 31 mars 2011:

Nomination de Monsieur René ARAMA demeurant 11 route de Longwy L-8080 Bertrange comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Démission de la société Premium Group Soparfi SA, sis 11 rue Beaumont L-1219 Luxembourg RCS Luxembourg B. 31.664 comme administrateur.

Nomination d'un délégué à la gestion journalière de Monsieur René ARAMA demeurant 11 route de Longwy L-8080 Bertrange comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Démission d'un délégué à la gestion journalière de Monsieur WETZEL Carlo demeurant 11 rue Beaumont L-1219 Luxembourg

Luxembourg, le 11 avril 2011.

*Pour la société FIDUFISC SA*

Fiduciaire FORIG SC

Signature

Référence de publication: 2011051290/23.

(110056360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Fyner International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 84.583.

Conformément aux dispositions de l'article 51 bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en son nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FYNER INTERNATIONAL S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg.

Luxembourg.

*Pour: FYNER INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011051291/18.

(110056727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Hadrian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.389.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the first day of March.

Before Maître Francis KESSELER, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Elliott International L.P., a limited partnership registered at the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number CR-10177, with its registered office at Cayman Islands, Grand Cayman, George Town, South Church Street, Uglund House, P.O. Box 309; and

2. Elliott Associates, L.P., a limited partnership having its registered office at The Corporation Trust Company Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, County of New Castle, Delaware;

(together the "Appearing Parties") here represented by Ms. Sofia Da Chao, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, pursuant to proxy forms given under private seal. The proxy forms, signed ne varietur by the Appearing Parties and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

ARTICLES OF INCORPORATION

The Appearing Parties, represented as aforementioned, have requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Art. 1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name "Hadrian S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law").

**2. Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company may enter into any transaction by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to claims or assets, including loans, receivables or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties.

The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitization entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.2 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

3.2.1 subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

3.2.2 sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Managers or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

3.2.3 in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitization Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means over the assets and rights held by the Company;



3.2.4 enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

3.2.5 issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company. Such securities may be issued by way of private or public placement (whether listed on a stock exchange or not), without however issuing these Securities in a manner which would require the Company to obtain a license under Article 19 of the Securitization Law; and

3.2.6 enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitization Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of any securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.3 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

**4. Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**5. Art. 5. Limited recourse, Subordination and Non petition.**

5.1 The rights of the shareholders are limited to the assets of the Company after payment of all other creditors, investors or holders of other securities. Any claims which the shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors, investors and holders of other securities may have. No shareholder may (i) petition for bankruptcy of the Company or, except as provided for under article 19 hereof, request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company, unless so required by law.

5.2 In accordance with article 64 of the Securitization Law, any investor (the "Investor") in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to (i) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company.

## Chapter II. - Capital, Shares

**6. Art. 6. Share capital.**

6.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares having each a nominal value of one British Pound (GBP 1) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

6.3 All Shares will have equal rights.

6.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

**7. Art. 7. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**8. Art. 8. Transfer of shares.**

8.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

8.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

## Chapter III. - Bonds, Notes and Other debt instruments

**9. Art. 9. Registered or Bearer form.** The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form. The Company is not able to make public offerings to the extent prohibited by the Law or the Securitization Law.

## Chapter IV. - Management

**10. Art. 10. Management.**

10.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the Sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board of Managers ("conseil de gérance").

10.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

**11. Art. 11. Powers of the sole manager or of the board of managers.**

11.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

11.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

**12. Art. 12. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the signature of any manager.

**13. Art. 13. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.**

13.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**14. Art. 14. Meeting of the board of managers.**

14.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

14.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

14.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

14.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the members present or represented to the meeting.

14.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

14.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

14.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers.

14.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter V. - General meeting of shareholders****15. Art. 15. Votes powers of the general meeting of shareholder(s).**

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

## Chapter VI. - Business year

### 16. Art. 16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1<sup>st</sup> July and ends on the 30<sup>st</sup> June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**17. Art. 17. Independent auditor.** The accounts of the Company are audited by one or more approved independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé) appointed by the Board of Managers.

### 18. Art. 18. Distribution right of shares.

18.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

18.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 15.7 above.

18.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

## Chapter VII. - Liquidation

### 19. Art. 19. Dissolution and Liquidation.

19.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

19.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VIII. - Applicable Law

**20. Art. 20. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law and the Securitization Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30 June 2011.

### *Subscription and Payment for Share Capital*

The share capital of the Company has been subscribed by the Appearing Parties, represented as stated here above, as follows:

Subscriber	Shares
Elliott International L.P. . . . . .	9,000 Shares
Elliott Associates L.P. . . . . .	6,000 Shares
Total . . . . .	15,000 Shares

Each of these shares has been fully paid up in cash for a total issue price of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-). Proof that the amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary.

### *General Meeting of the Company*

The Appearing Parties, being the holders of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

1. Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

Philippe Toussaint, born on 2 September 1975 in Arlon (Belgium), manager, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

Eric Magrini, born on 20 April 1963 in Arlon (Belgium), manager, with professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The Board of Managers is empowered to appoint the following entity as external auditor (réviseur d'entreprise) for the same period: Alter Audit Sàrl, having its registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Parties the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Parties, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the Appearing Parties represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the proxyholder, on behalf of the Appearing Parties, and the Notary have together signed this deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars..

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

1. Elliott International L.P, une limited partnership enregistrée auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous numéro CR-10177, ayant son siège social aux Iles Cayman, Grand Cayman, George Town, South Church Street, Uglad House, P.O. Box 309; et

2. Elliott Associates L.P, une limited partnership ayant son siège social au The Corporation Trust Company Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, County of New Castle, Delaware.

(ensemble les "Parties Comparantes") ici représentées par Mme Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette., agissant en vertu des procurations données sous seing privé. Les procurations, signées "ne varietur" par les Parties Comparantes et le Notaire, demeureront annexées au présent acte et seront enregistrées avec lui.

#### STATUTS

Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme-Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Hadrian S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la «Loi Titrisation»).

#### **2. Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant unique de la société (le «Gérant Unique») ou le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance») est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège,

restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales aussi bien que dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'en dehors.

### **3. Art. 3. Objet.**

3.1 La Société peut participer à toute transaction dans laquelle elle acquière ou prend en charge directement ou indirectement les risques liés aux créances ou actifs, y compris des prêts, des créances ou des dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités engagées par les tiers. L'acquisition ou la prise en charge de tels risques par la Société sera financée par l'émission de valeurs mobilières par la Société ou par une autre société de titrisation autorisée. La valeur ou le rendement de ces valeurs mobilières dépendra des risques acquis ou pris en charge par la Société.

3.2 Nonobstant ce qui précède, la Société peut en particulier:

3.2.1 souscrire à ou acquérir de toute autre manière appropriée toutes valeurs mobilières ou instruments financiers (au sens le plus large du terme) émis par les institutions internationales ou les organisations, les Etats souverains, sociétés publiques et privées;

3.2.2 vendre, transmettre, céder, charger ou disposer autrement de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Conseil de Gérance ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre;

3.2.3 dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelque façon que ce soit tous ses actifs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et donner, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toute sorte de garanties et de sûretés, par le biais d'hypothèque, gage, transfert ou autres moyens sur les actifs et droits détenus par la Société;

3.2.4 conclure et exécuter des opérations sur produits dérivés (y compris, mais non limitées à, des swaps, des contrats à terme (futurs et forwards) et des options) et d'autres opérations comparables;

3.2.5 émettre des obligations ou toute autre forme de titres représentatifs de dette (incluant par le moyen d'intérêts participatifs) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société. De telles valeurs mobilières peuvent être émises par voie de placements publics ou privés (qu'elles soient cotées ou non sur le marché réglementé), sans, toutefois, de possibilité d'émettre ces valeurs mobilières d'une manière qui requerra l'obtention par la Société de l'autorisation prévue par l'article 19 de la Loi Titrisation; et

3.2.6 conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre des risques (c'est-à-dire avant l'émission de quelconques valeurs mobilières ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition) afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à n'importe laquelle de ses valeurs mobilières ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

3.3 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet et qui sont capables de promouvoir son accomplissement et développement.

**4. Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **5. Art. 5. Recours limité, Subordination et Interdiction d'assigner.**

5.1 Les droits des Associés sont limités aux actifs de la Société après paiement de tous les créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres valeurs mobilières. Toutes les créances que l'associé peut avoir contre la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier, investisseur ou détenteur d'autres valeurs mobilières pourrait avoir. Aucun associé ne peut (i) assigner la Société en faillite ou, sauf que tel que prévu à l'Article 19 ci-dessous, il peut demander l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation contre la Société ou (ii) saisir quelque actif que ce soit de la société, à moins que ce ne soit requis de par la loi.

5.2 Conformément à l'article 64 de la Loi Titrisation, tout investisseur ("Investisseur") dans, et tout créancier de la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société acceptent de ne pas (i) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (ii) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

## **Titre II. - Capital, Parts**

### **6. Art. 6. Capital social.**

6.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000 .-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

6.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

6.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

6.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

**7. Art. 7. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**8. Art. 8. Transfert des parts.**

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

**Titre III. - Obligations et Autres titres représentatifs d'une dette**

**9. Art. 9. Nominatif ou au porteur.** La Société pourra émettre des obligations et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ou au porteur. Les obligations et autres titres représentatifs de dette qui ont été émis sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur. La Société ne peut effectuer des offres publiques prohibées par la Loi ou la Loi Titrisation.

**Titre IV. - Gérance**

**10. Art. 10. Gérance.**

10.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un gérant unique, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront le Conseil de Gérance.

10.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

**11. Art. 11. Pouvoirs du gérant unique et Du conseil de gérance.**

11.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

**12. Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

**13. Art. 13. Délégation et Agent du gérant unique et Du conseil de gérance.**

13.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**14. Art. 14. Réunion du conseil de gérance.**

14.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

14.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

14.3 Tout gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télégramme, télex, courriel ou lettre un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également désigner un autre gérant pour se faire représenter par téléphone à condition de confirmer ultérieurement cette désignation par écrit.

14.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des membres présents ou représentés à la réunion.

14.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée dans la mesure où chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

14.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable que si elle a été adoptée par la réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

14.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les gérants.

14.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

## **Titre V. - Assemblée générale des associés**

### **15. Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.**

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises en assemblée devant être convoquée conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

## **Titre VI. - Exercice social**

### **16. Art. 16. Exercice social.**

16.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**17. Art. 17. Réviseurs d'entreprises.** La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par le Conseil de Gérance.

### **18. Art. 18. Droit de distribution des parts.**

18.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

18.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 15.7 ci-dessus.

18.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

## **Titre VII. - Liquidation**

### **19. Art. 19. Dissolution et Liquidation.**

19.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VIII. - Loi Applicable

**20. Art. 20. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi ou la Loi Titrisation.

### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et prendra fin le 30 juin 2011.

### *Souscription et Libération du capital social*

Le capital social de la Société a été souscrit par les Parties Comparantes, représentées comme dit ci-avant, comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
Elliott International L.P. ....	9.000 Parts Sociales
Elliott Associates L.P. ....	6.000 Parts Sociales
Total .....	15.000 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire pour un montant total de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-), qui correspond à un capital social de quinze mille livres sterling (GBP 15.000.-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire.

### *Assemblée Générale de la Société*

Les Parties Comparantes, étant les détenteurs de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentées par le Mandataire, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Philippe Toussaint, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, gérant, ayant son adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

Eric Magrini, né le 20 avril 1963 à Arlon, Belgique, gérant, ayant son adresse professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

3. Le Conseil de Gérance est habilité à nommer l'entité suivante en qualité de réviseur d'entreprise pour la même période: Alter Audit S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les Parties Comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des Parties Comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, le présent acte a été passé à Esch-sur-Alzette à la date mentionnée en en-tête des présentes.

Le présent document a été lu au mandataire des Parties Comparantes, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom des Parties Comparantes, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2011. Relation: EAC/2011/2880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011036877/476.

(110040978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.



**Générale Alimentaire Financière et Commerciale, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 60.222.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 18 mars 2011*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, Madame Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, administrateur de la société, avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2015.

*Pour GENERALE ALIMENTAIRE FINANCIERE ET COMMERCIALE, en abrégé G.A.F.C.*

Signature

Référence de publication: 2011051293/16.

(110056104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Glider S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 107.343.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 31 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société GLIDER S.A., dont le siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été dénoncé en date du 3 juin 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Yasemin CENGIZ-KIYAK, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 21 avril 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Yasemin CENGIZ-KIYAK

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011051294/18.

(110056534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Heco Reassurantie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 98.417.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration datées du 7 avril 2011*

Le Conseil approuve le transfert du siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2011.

*Pour la société HECO REASSURANCE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011051295/13.

(110056095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Salba Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 7.637.

—  
In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SALBA HOLDING S.A.", a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg: B 7.637), incorporated by a notarial deed on July 4, 1967, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 120 of August 24, 1967. The articles of incorporation have been modified pursuant notarial deed on May 28, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 467 of August 28, 1997.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Christelle HERMANT-DOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Sébastien BOMBENGER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

l) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer of the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> floor, East 54<sup>th</sup> Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama City, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

2.- Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and discharge to grant in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

3.- Appointment of three «directors»:

- KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama City, Republic of Panama

- Ms Carmen WONG, Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama City, Republic of Panama  
and three "officers":

- LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Chairman)

- VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Secretary)

- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama City, Republic of Panama (Treasurer).

4.- Power to be granted to any employee of MF LEGAL SERVICES in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

5.- Power to be granted to any clerk at the Office of the Notary in Grand Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand Duchy of Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

6.- Miscellaneous.

(II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(III) The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(IV) The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no formal convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, each time unanimously, acknowledged the following:

*First resolution*

The general meeting of shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from the Grand Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> floor, East 54<sup>th</sup> Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama City, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

*Second resolution*

The general meeting of shareholders resolved to accept the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and to grant discharge in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

*Third resolution*

The general meeting of shareholders resolved to appoint:

three «directors»:

- KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama City, Republic of Panama
- Ms Carmen WONG, Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama City, Republic of Panama

and three “officers”:

- LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Chairman)
- VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Secretary)
- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2<sup>nd</sup> floor, East 54<sup>th</sup> Street, Panama City, Republic of Panama (Treasurer).

The condition of the appointment is the registration of the company at the Public Registry in Panama, Republic of Panama.

*Fourth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to grant full powers to any employee of MF LEGAL SERVICES in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

*Fifth resolution*

The general meeting of shareholders resolved to grant full powers to any clerk at the Office of the Notary in Grand Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand Duchy of Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "SALBA HOLDING S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg: B 7.637) constituée suivant acte notarié en date du 4 juillet 1967, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 120 du 24 août 1967. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 467 du 28 août 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien BOMBENGER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama à l'adresse suivante: Mossfon Building, 2<sup>ème</sup> étage, East 54<sup>th</sup> Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, République du Panama,

cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama, République du Panama.

2.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge à octroyer pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

3.- Nomination de trois «directors»:

- la société anonyme KOFFOUR S.A., 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
  - Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2<sup>ème</sup> étage, East 54<sup>th</sup> Street, Panama, République du Panama;
  - Madame Carmen WONG, Mossfon Building, 2<sup>ème</sup> étage, East 54<sup>th</sup> Street, Panama, République du Panama;
- et de trois "officers":

- la société anonyme LANNAGE S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Président);
- la société anonyme VALON S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Secrétaire);
- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2<sup>ème</sup> étage, East 54<sup>th</sup> Street, Panama, République du Panama (Trésorier).

4.- Pouvoir à accorder à tout employé de MF LEGAL SERVICES au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

5.- Attribution de pouvoirs à tout cleric de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

6.- Divers.

(II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(III) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(IV) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations formelles. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama à l'adresse suivante: Mossfon Building, 2<sup>ème</sup> étage, East 54<sup>th</sup> Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, République du Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama, République du Panama.

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1(1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer:

trois «directors»:

- la société anonyme KOFFOUR S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
  - Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2<sup>ème</sup> étage, East 54<sup>th</sup> Street, Panama, République du Panama;
  - Madame Carmen WONG, Mossfon Building, 2<sup>ème</sup> étage, East 54<sup>th</sup> Street, Panama, République du Panama;
- et trois "officers":

- la société anonyme LANNAGE S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Président);
- la société anonyme VALON S.A., 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Secrétaire);
- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2<sup>ème</sup> étage, East 54<sup>th</sup> Street, Panama, République du Panama (Trésorier).

Les nominations sont conditionnées par l'inscription de la société au registre Public des sociétés à Panama, République du Panama.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accorder tout pouvoir à tout employé de MF LEGAL SERVICES au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accorder tout pouvoir à tout cleric de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. HERMANT-DOMANGE, C. COULON-RACOT, BOMBENGER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/293. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011035393/184.

(110039169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

**Heypa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.438.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en session extraordinaire le 6 avril 2011 à 9:00 heures au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société que la démission de Mme Béatrice Niedercorn de son poste d'administrateur est acceptée et que Monsieur Alfonso Garcia, demeurant au 5, Bd Royal, L-2449 Luxembourg est nommé administrateur. Son mandat expire le jour de l'assemblée générale qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signature

Référence de publication: 2011051296/17.

(110056560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

---

**Immo-Service-Gérance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 53.845.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 30 Avril 2010 à 11 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1 - Acceptation de la démission de Monsieur Stéphane MERLET, Employé privé, né le 5 Juillet 1971 à St Dizier (F), demeurant à L-7217 Bérelange - 52, Rue de Bridel de son poste d'Administrateur.

2 - Monsieur Adrien LSTIBUREK, Employé privé, né le 25/03/1977 à Forbach (F) demeurant à F-57100 THIONVILLE - 12, Rue de Luxembourg est élu en remplacement.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

3 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scruteur.

Signatures

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Référence de publication: 2011051298/18.

(110056731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

**Invista European Celsius Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.413.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé du 29 mars 2011*

L'Associé de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Martina Schümann, née le 22 janvier 1961 à Trier, Allemagne, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, 2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Gérante de la Société, et ce avec effet au 31 mars 2011;

- nommer Ramon van Heusden, né le 7 mai 1967 à Nijmegen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, Rue de la Poste, 2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Gérant de la Société, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Ramon van Heusden;
- Godfrey Abel;
- Tony Smedley.

Luxembourg, le 7 Avril 2011.

Pour extrait conforme

Invista European Celsius Holdings S.à r.l.

Mara Schwager

Référence de publication: 2011051299/23.

(110056678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

**Pharao I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.541.

—  
In the year two thousand and eleven, on the twentieth of January,  
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

EQT EXPANSION CAPITAL II LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Island of Guernsey, having its registered office at National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 45929,

represented by Mathias PONS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 January 2011,

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That EQT EXPANSION CAPITAL II LIMITED, prenamed, is the sole participant of Pharao I S.à r.l., société à responsabilité limitée, a private limited liability company with registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, incorporated by a deed of the notary Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on 25 November 2008, published in the Mémorial C on 8 January 2009 under number 38 (the "Company").

2) That the capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) divided into FIVE HUNDRED (500) parts of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

*First resolution*

The sole participant decides to split the FIVE HUNDRED (500) existing parts of the Company into ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND (1,250,000) parts by reduction of their nominal value from TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) to ONE CENT (EUR 0.01.-).

### Second resolution

The sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolution, so as to be worded as follows:

" **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) parts of one cent (EUR 0.01.-) each."

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at about nine thousand euro (€ 900.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

### Follows the french translation

L'an deux mille onze, le vingt janvier,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

#### A COMPARU:

EQT EXPANSION CAPITAL II LIMITED, une limited liability company constituée sous les lois de l'Île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernesey GY1 3RA (Îles Anglo-Normandes), et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 45929,

représentée par Mathias PONS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 18 janvier 2011.

Laquelle procuration prémentionnée, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que EQT EXPANSION CAPITAL II LIMITED, préqualifiée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Pharo I S.à R.L., avec siège social au 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 2008, publié au Mémorial C le 8 janvier 2009, sous le numéro 38 (la "Société").

2) Que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENT (500) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

3) Ensuite l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

#### Première résolution

L'associé unique décide de diviser les CINQ CENTS (500) parts sociales existantes de la Société en UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE

(1.250.000) parts par la réduction de leur valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) à UN CENT (EUR 0,01).

#### Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui afin de refléter la résolution ci-dessus et lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par un million deux cent cinquante mille

(1.250.000) parts d'un cent (EUR 0.01.-) chacune."

#### Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pons, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2011. Relation: EAC/2011/1240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011035358/92.

(110039011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---

### **Syndicat d'Initiative et du Tourisme de Nommern, Association sans but lucratif.**

Siège social: Nommern,  
R.C.S. Luxembourg F 4.269.

#### — DISSOLUTION

#### *Extrait*

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, en date du 19 janvier 2011, enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2011, relation: die/2011/814,

que l'association sans but lucratif SYNDICAT D'INITIATIVE ET DU TOURISME DE LA COMMUNE DE NOMMERN ASBL, Matricule 1985 61 01 358, avec siège social à L-7465 Nommern, constituée suivant acte sous seings privés en date du 11 avril 1985, enregistré à Diekirch, le 17 juin 1985, volume 238, folio 84 case 10, modifiée suivant acte sous seings privés en date du 7 mars 1989, modifiée une dernière fois suivant acte sous seings privés en date du 26 janvier 2007, numéro du RCS Luxembourg F 4.269,

est définitivement dissout.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2009, la décision de dissoudre avec effet immédiat ledit Syndicat d'Initiative et du Tourisme de la Commune de Nommern a été prise.

En conformité avec l'article 39 des statuts dudit syndicat, et en conformité avec la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, il a été décidé de verser après acquittement de toutes les dettes, l'avoir social à la Caisse Communale de Nommern.

La Commune de Nommern décidera de l'affectation de ces fonds au profit d'une organisation qui aura un objet qui se rapproche autant que possible de l'objet en vue duquel le prédit syndicat a été créé.

Les documents et pièces relatifs au syndicat dissout resteront conservés auprès de la Commune de Nommern."

Signé: F. Unsen.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société.

Diekirch, le 3 février 2011.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011036759/28.

(110040251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

---

### **Parinfin, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.154.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011035355/10.

(110038775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2011.

---